

# Ce qui change au 1er janvier 2025 ...

Publié le 2 janvier 2025



**Évolution du carnet de santé des enfants, interdiction d'utilisation des contenants alimentaires en plastique au sein de structures accueillant des enfants ou encore nouveauté sur l'Allocation journalière du proche aidant (Ajpa), augmentation du tabac, des tarifs des transports franciliens, etc ... Voici tout ce qui change à partir du mois de janvier 2025.**

---

## Santé et bien-être

### Évolution du carnet de santé des enfants

Le carnet de santé des enfants sera mis à jour avec des contenus élargis pour mieux accompagner les parents et les professionnels de santé. Il inclura notamment :

- Des conseils de prévention étendus, notamment sur l'utilisation des écrans et leurs impacts sur le développement cognitif des enfants.

- Une description détaillée des 20 examens médicaux obligatoires, visant à détecter les troubles du neurodéveloppement à des stades précoces pour une meilleure prise en charge.
- Des recommandations spécifiques pour la santé mentale des adolescents, y compris la gestion du stress et des réseaux sociaux.
- Des informations supplémentaires sur la promotion de l'activité physique régulière et la sensibilisation à l'endométriose, destinée à renforcer l'éducation en matière de santé reproductive.

## **Nouveaux vaccins pour les bébés**

Deux vaccins obligatoires supplémentaires seront introduits pour protéger les nourrissons contre les infections à méningocoques ACWY et B. Ces changements visent à renforcer la prévention des maladies graves chez les jeunes enfants. La vaccination contre le méningocoque C sera remplacée par une couverture élargie pour inclure les méningocoques ACWY. Cette obligation « *fait suite aux recommandations de la Haute Autorité de santé et au décret du 5 juillet 2024 relatif à l'obligation vaccinale contre les méningocoques de type B et ACWY* », précise le ministère de la Santé. Elle a pour objectif de « *mieux protéger les nourrissons contre ces infections graves, en réponse à une recrudescence préoccupante observée ces dernières années* ».

## **Augmentation des tarifs des consultations médicales**

Depuis le 22 décembre dernier, les consultations médicales ont vu des hausses significatives :

- Les consultations chez les médecins généralistes coûtent désormais 30 €, contre 26,50 € précédemment.
- Pour les enfants de moins de 6 ans, le tarif s'élève à 35 €.
- Les consultations chez les pédiatres augmentent à 39 € et atteindront 40 € en juillet 2025.
- Des revalorisations sont également prévues pour d'autres spécialistes, comme les psychiatres, gynécologues et dermatologues.

## **Réduction des plastiques en milieu scolaire**

Les structures accueillant des enfants (écoles, crèches) ne pourront plus utiliser de contenants en plastique pour la cuisson, le réchauffage ou le service, renforçant ainsi la sécurité alimentaire des plus jeunes. Cette mesure s'applique principalement aux établissements des communes de plus de 2 000 habitants.

## Environnement et logement

### Lutte contre les passoires thermiques

À partir de janvier 2025, les logements classés G selon le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) seront interdits à la location. Cette mesure vise à réduire l'empreinte énergétique et encourager les rénovations. D'ici 2028, cette interdiction s'étendra aux logements classés F, et en 2034 aux logements classés E.

### Nouvelles zones à faibles émissions (ZFE)

Les restrictions liées à la vignette Crit'Air s'étendent à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants. En cas de forte pollution, les véhicules Crit'Air 3 ne pourront plus circuler. Ces nouvelles règles visent à améliorer la qualité de l'air dans les zones urbaines.

### Renforcement du contrôle technique

Les contrôles techniques des véhicules incluront désormais des équipements avancés pour détecter les manipulations frauduleuses des systèmes antipollution, comme les filtres à particules. Les contrôles de sécurité, tels que ceux des freins et des ceintures, seront également renforcés.

### Obligation de débroussaillage

Les propriétaires de biens situés à proximité de massifs forestiers classés à risque d'incendie devront informer les locataires ou acheteurs de l'obligation de débroussaillage. Cette mesure vise à réduire les risques de propagation des incendies.

---

## Vie quotidienne et consommation

### Augmentation des prix

- **Tabac** : Cigarettes, cigare ou encore tabac à rouler vont coûter plus chers à compter du 1er janvier. La hausse des prix sera différente pour chaque produit, mais elle ira « jusqu'à 1 € sur un paquet de cigarettes classique de 20 unités », précise le site Service public. La barre des 12 € pour un paquet va donc être franchie. Les prix pour chaque produit manufacturé sont fixés chaque année par un arrêté. Dans celui paru au Journal officiel le 10 décembre 2024, il est donc possible de [retrouver ICI le détail des prix](#) qui seront en vigueur à partir du 1er janvier.

- **Gaz** : Une hausse de 3,7 % du prix du gaz est prévue, avec un tarif de référence atteignant 144,09 €/MWh. En décembre, ce tarif était de 138,95 €.
- **Transports franciliens** : En Île-de-France, le prix des transports évolue dès le 1er janvier. La tarification est simplifiée, avec la disparition des zones et un ticket unique. Celui-ci sera à 2,50 euros dans le métro, le train et le RER. En parallèle, les détenteurs de passe Navigo verront leur abonnement augmenter de 86,40 à 88,80 euros par mois.
- **Courriers et colis** : Les prix des services postaux augmenteront de 6,8 % en moyenne pour les lettres et de 5,2 % pour les colis. La lettre verte passera de 1,29 euro à 1,39 euro tandis que la lettre recommandée augmentera de 5,74 euros contre 5,36 euros en 2024. Les prix des Colissimo eux aussi seront plus chers avec une hausse moyenne de 5,2 %, toutes destinations confondues (France et international), pour les particuliers. Seule la e-lettre rouge conservera son tarif de 1,49 euro.

### Gratuité des virements instantanés

À compter du 9 janvier, les banques ne pourront plus facturer des frais supplémentaires pour les virements instantanés qui devront « coûter » le même prix qu'un virement normal. Soit un coût nul s'ils sont effectués via Internet ou via l'application mobile de votre banque.

### Limitation des titres-restaurant

L'utilisation des titres-restaurant en supermarché sera de nouveau limitée aux produits consommables immédiatement. Exit donc les pâtes, le riz, le beurre, la farine ou tout produit nécessitant de la préparation. Une dérogation avait été mise en place pour permettre de faire ses courses alimentaires mais celle-ci est arrivée à son terme au 31 décembre, et n'a pas pu être reconduite, faute de vote du budget. Elle pourrait néanmoins être promulguée mi-janvier, lors de la reprise des travaux parlementaires.

### Plus d'interfiles pour les deux-roues

Les conducteurs de scooter et de moto devront rester sagement à l'arrière. Dès le 1er janvier, les deux roues n'auront plus le droit de se faufiler entre deux véhicules et devront respecter les mêmes règles que les automobilistes. La pratique est jugée trop dangereuse et devait prendre fin en septembre 2024 avant d'être prolongée jusqu'en décembre sous certaines conditions.

## Travail et finances

### RSA : nouvelles règles

Les bénéficiaires du RSA devront s'inscrire à France Travail et remplir un questionnaire en ligne avant de signer un contrat d'engagement. Ils seront tenus de participer à des activités hebdomadaires (15 à 20 heures), comprenant des formations, des stages ou des entretiens.

### Nouvelles règles d'assurance-chômage

- Les seniors bénéficieront d'une durée d'indemnisation prolongée à partir de 55 ans (au lieu de 57 ans auparavant).
- Les allocations seront mensualisées dès avril 2025, avec un calcul basé sur un mois standard de 30 jours.
- À compter de mai, la cotisation patronale pour l'assurance-chômage sera réduite de 4,05 % à 4 % du salaire brut.

### Revalorisation des retraites

Toutes [les pensions de retraite de base augmenteront de 2,2 % au 1er janvier](#), à hauteur de l'inflation. En vertu de la loi, les retraites de base sont augmentées chaque année, indexées sur la hausse moyenne des prix à la consommation (hors tabac) constatée par l'Insee pour l'année précédente, de novembre à novembre.

Mais pour contenir le déficit de la Sécu, le gouvernement voulait déroger à ces règles en 2025 : une hausse pour tous de « la moitié de l'inflation », soit 0,8 %, dès janvier, avec un complément de 0,8 % supplémentaire pour les pensions inférieures à 1 500 euros en juillet. Après la motion de censure, la loi a finalement prévalu et la hausse mécanique sera de 2,2 %.

### Baisse du taux des PEL

Les nouveaux Plans Épargne Logement (PEL) ouverts en 2025 auront un taux brut réduit à 1,75 %, contre 2,25 % en 2024.

---

## Social et aides

### Proche aidant : évolution de l'AJPA

La durée d'indemnisation de l'Allocation journalière du proche aidant (AJPA) peut être renouvelée si un proche aidant aide plusieurs personnes au cours de sa vie. Il pourra bénéficier de 66 jours d'indemnisation pour chaque personne aidée, avec un maximum de 264 jours au cours d'une vie.

Cette évolution offre une meilleure reconnaissance des besoins des aidants familiaux.

## **Hausse du plafond de la Sécurité sociale**

Le plafond de la Sécu, utilisé pour calculer le montant maximal de certaines prestations sociales (indemnités journalières pour maladie, accident du travail, maternité, invalidité, etc.) va augmenter de 1,6 % en 2025, et atteindre 3 925 € par mois (47 100 € par an). Ces chiffres sont valables pour toute l'année 2025.

-----

[impôts](#), [argent](#), [Santé](#), [tabac](#), [logement](#), [scolarité](#), [social](#), [travail](#), [transports](#), [loyers](#), [véhicules](#), [famille](#), [salaires](#), [ce qui change au 1er janvier](#), [Retraite](#), [taxes](#)

Posted in [Société](#), [Divers](#)

le [2 janvier 2025](#)